



Schéma Départemental Patrimoine et Culture 2019-2025

14 novembre 2018

INTRODUCTION

La culture doit être considérée comme un tout caractérisant une civilisation et être appréhendée de manière globale dans ses composantes artistiques, patrimoniales, cognitives, sociétales, voire industrielles. Sa prise en considération dans le cadre d'une politique publique départementale impose cependant de définir des priorités claires et d'orienter l'intervention de la collectivité territoriale en conséquence.

Le Schéma Patrimoine et Culture 2019-2025 s'inscrit dans cet impératif de priorisation. Le département de Vaucluse bénéficie en effet d'un éventail culturel considérable dans tous les domaines, des sites antiques au spectacle vivant dans ses formes les plus contemporaines, sans même parler de son patrimoine naturel.

L'existence de cette vaste offre, dont la diversité et la richesse sont remarquables même au niveau national, amène à faire le choix certes d'œuvrer pour le développement culturel dans une logique de réduction des disparités infra-départementales, mais aussi de mettre en œuvre un plan d'action visant à rééquilibrer l'intervention du Conseil départemental, tout en maintenant, confortant et valorisant l'existant.

Dans cette perspective particulière, le soutien à « l'écosystème » théâtral caractérisant le Vaucluse et à la création artistique dans le spectacle vivant seront les garants de cette spécificité, contribuant de façon décisive au rayonnement du département bien au-delà de ses frontières.

En parallèle, l'inscription du patrimoine dans l'intitulé même du schéma constitue, en soi, l'affirmation d'une orientation stratégique. Celle-ci découle naturellement des formidables richesses patrimoniales du département et de leur importance pour l'attractivité générale du territoire départemental.

Bien entendu, ces priorités ne prennent tout leur sens que dans la mesure où elles se conjuguent avec une logique d'appropriation des pratiques et savoirs culturels et patrimoniaux. Cette appropriation, fondamentale dans l'épanouissement personnel, et élément central dans l'éducation populaire, est également un puissant facteur de cohésion sociale.

Cet objectif d'appropriation peut aujourd'hui être facilité et amplifié par le recours aux technologies numériques dont le Département contribue à développer les infrastructures et les usages.

| | | |
|-----------|--|-----------|
| I. | Synthèse du diagnostic..... | 5 |
| A. | Articulation avec les autres schémas directeurs | 5 |
| 1. | La stratégie Vaucluse 2025-2040 dans les domaines de la culture et du patrimoine | 5 |
| 2. | Le Schéma Départemental de Développement de la Lecture 2018-2020 | 6 |
| 3. | Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2014-2017 (SDEA) | 6 |
| 4. | Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) | 6 |
| 5. | Le Schéma Départemental de Développement du Tourisme (SDDT)..... | 7 |
| B. | Politique départementale du patrimoine et des musées..... | 7 |
| 1. | Un patrimoine remarquable mais à la fréquentation inégale..... | 7 |
| 2. | La Conservation départementale..... | 7 |
| 3. | La politique départementale en faveur des archives | 8 |
| 4. | Le secteur de l'archéologie..... | 8 |
| 5. | Une action volontariste à destination des collégiens..... | 9 |
| C. | Organismes associés | 9 |
| 1. | Arts Vivants en Vaucluse (AVV), Auditorium du Thor et Centre Départemental de Rasteau : un incontournable chantier de redéfinition | 9 |
| 2. | Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) : un outil de solidarité à l'égard des territoires..... | 10 |
| 3. | Vaucluse Provence Attractivité (VPA) : une synergie à construire dans le domaine patrimoine et culture | 10 |
| D. | Dispositifs d'intervention financière | 10 |
| 1. | Analyse des grands équilibres par domaine..... | 11 |
| 2. | Focus sur le soutien aux arts de la scène et au spectacle vivant..... | 12 |
| E. | Enjeux territoriaux et attentes des acteurs | 12 |
| 1. | Un outil intercommunal sous-utilisé..... | 12 |
| 2. | L'attente d'une politique culturelle plus clairement énoncée | 13 |
| F. | Les défis de la politique départementale culturelle et patrimoniale..... | 13 |
| II. | Axes stratégiques du schéma Patrimoine et Culture et déclinaisons opérationnelles | 15 |
| A. | Axe 1 : Le Département acteur déterminant des politiques culturelles | 16 |
| 1. | Le Conseil départemental, acteur culturel..... | 16 |
| a) | Des compétences obligatoires..... | 16 |
| b) | Des politiques choisies par la collectivité | 17 |
| c) | Une articulation / interaction avec les politiques publiques et schémas directeurs portés par le Département..... | 17 |
| 2. | Le Conseil départemental, référent culturel | 19 |
| a) | Conseil aux collectivités..... | 19 |

| | | |
|----|---|-----------|
| b) | Ingénierie du spectacle vivant et de l'enseignement artistique..... | 19 |
| c) | Mécénat | 20 |
| d) | Evaluation et suivi..... | 20 |
| | 3. Le Conseil départemental, partenaire culturel..... | 22 |
| a) | Organisation de la concertation | 22 |
| b) | Contractualisation et soutien à l'investissement..... | 22 |
| c) | Construction de projets culturels de territoire..... | 23 |
| d) | Intégration de la stratégie dans les partenariats | 24 |
| | B. Axe 2 : Entreprendre et soutenir une politique culturelle pour tous les Vauclusiens..... | 25 |
| | 1. Faciliter les pratiques et usages culturels pour tous les Vauclusiens..... | 25 |
| a) | Soutien aux acteurs culturels et patrimoniaux..... | 25 |
| b) | Aménagement culturel du territoire..... | 26 |
| | 2. Favoriser l'appropriation de la culture et des savoirs | 27 |
| a) | Constitution des savoirs..... | 27 |
| b) | Médiation culturelle..... | 28 |
| c) | Vecteurs d'appropriation..... | 29 |
| d) | Développement des publics..... | 29 |
| | C. Axe 3 : Porter le rayonnement culturel, patrimonial et artistique comme moteur de développement et de l'attractivité du Vaucluse..... | 31 |
| | 1. Marqueurs spécifiques patrimoniaux et culturels | 31 |
| a) | Patrimoines emblématiques | 31 |
| b) | Le Théâtre, un trait marquant de l'identité culturelle Vauclusienne | 32 |
| | 2. Rayonnement culturel et création..... | 33 |
| | 3. Grands champs artistiques soutenus en Vaucluse..... | 33 |
| | D. Axe 4 : Valoriser la culture par le numérique et l'innovation..... | 35 |
| | 1. Structuration de l'offre | 35 |
| | 2. Production de contenus numériques..... | 35 |

Démarche et rappel de la méthode

Le Département de Vaucluse a fait le choix de renouveler son schéma départemental Patrimoine et Culture pour la période 2019-2025 dans la perspective de redéfinir les orientations stratégiques du Département dans les domaines culturel et patrimonial, de clarifier, de prioriser ses interventions et d'anticiper les enjeux de demain.

Trois phases se sont succédées dans la démarche d'élaboration : diagnostic et démarche de concertation, proposition d'une stratégie concertée patrimoine et culture puis élaboration de ses déclinaisons opérationnelles.

Lors de la phase de concertation, outre les entretiens individuels ou semi-collectifs, six rencontres thématiques ont eu lieu ainsi que quatre rencontres territoriales. Elles ont réuni près de 200 participants.

Le diagnostic a été transmis à l'ensemble des Conseillers départementaux et leurs contributions en retour ont été intégrées à la réflexion sur la stratégie patrimoine et culture. Lors de cette deuxième phase, une nouvelle série de réunions thématiques de concertation a été organisée ; près de cinquante organismes culturels ont été rencontrés afin de recueillir leurs observations et suggestions.

I. Synthèse du diagnostic

A. Articulation avec les autres schémas directeurs

1. La stratégie Vaucluse 2025-2040 dans les domaines de la culture et du patrimoine

La culture occupe une place de choix dans la démarche Vaucluse 2025-2040. La mise en œuvre d'une stratégie culture et patrimoine ambitieuse y est en effet posée comme l'un des leviers du développement du territoire fondé sur l'identité du Vaucluse.

La culture et le patrimoine y sont identifiés comme des secteurs qui contribuent à la qualité de vie ainsi qu'à l'image du Vaucluse et par conséquent à son attractivité. La dimension économique de certaines filières culturelles, outre leur plus-value purement sociale, éducative et émancipatrice, est affirmée ; cela laisse à penser que le Département pourrait, le cas échéant, jouer un rôle de structuration de ces filières.

Il s'agit par conséquent d'inscrire la culture dans une stratégie plus globale de développement du territoire fondée sur l'innovation, la créativité, l'équilibre des territoires et l'insertion citoyenne et économique des Vauclusiens.

Plusieurs déclinaisons de ces enjeux sont identifiées par le schéma Vaucluse 2025-2040 :

- Favoriser l'émergence de nouveaux secteurs d'activités par hybridation d'éléments identitaires forts du Vaucluse : Festival d'Avignon (In et Off),

Cheval Passion, Chorégies d'Orange, French Tech Culture, parcs naturels régionaux... afin de renforcer le rayonnement culturel du Vaucluse à l'échelle régionale, nationale et internationale.

- Etablir le lien entre culture, tourisme, patrimoine et numérique.

2. Le Schéma Départemental de Développement de la Lecture 2018-2020

Le schéma de Développement de la Lecture renouvelé récemment s'articule autour de trois orientations :

- Le renforcement de la structuration du territoire, avec une réflexion conjointe à mener dans le cadre du schéma Patrimoine et Culture sur l'évolution de l'intercommunalité.
- La sensibilisation aux enjeux du livre et de la lecture en matière d'éducation, de citoyenneté, d'insertion et de cohésion sociale.
- L'adaptation de l'offre de services proposée par le service Livre et Lecture en s'appuyant, entre autres, sur les opportunités offertes par le développement du numérique.

Le Vaucluse est riche d'un réseau de plus de cent bibliothèques. Celles-ci jouent un rôle fondamental dans l'accès à la culture sur lequel de nombreux projets de diffusion, de médiation ou d'actions culturelles et artistiques peuvent s'appuyer.

3. Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2014-2017 (SDEA)

Un SDEA existe, dont plusieurs axes ont fait l'objet d'avancées concrètes, comme par exemple la démocratisation de l'enseignement artistique à travers le déploiement d'actions culturelles au sein des collèges.

Ce schéma est en cours de renouvellement pour une mise en application en 2019. Plusieurs enjeux restent d'actualité :

- Mise en réseau des établissements et mutualisation de l'emploi des enseignants,
- Développement de pôles d'enseignement artistique spécialisé,
- Déploiement d'une politique de formation plus en adéquation avec les besoins des acteurs.

4. Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)

En juillet 2010 le Département a fixé ses objectifs de niveau de service - choix d'une couverture très haut débit - avec l'utilisation de la fibre optique comme technologie. Le SDTAN a été révisé pour faire du Vaucluse un département « 100 % très haut débit » à l'horizon 2022, et intègre un volet de développement des usages numériques.

5. Le Schéma Départemental de Développement du Tourisme (SDDT)

En septembre 2018, le Département a engagé l'élaboration du nouveau Schéma Départemental de Développement Touristique 2020-2025 qui mobilisera de façon transversale les compétences départementales concernées directement ou indirectement par le tourisme et en particulier la culture et le patrimoine.

B. Politique départementale du patrimoine et des musées

1. Un patrimoine remarquable mais à la fréquentation inégale

Avec près de quatre millions de visiteurs par an, le tourisme constitue un atout pour la fréquentation du patrimoine et des musées (dont 60 % de clientèle étrangère). Avignon représente la moitié des nuitées, signe de sa forte attractivité.

Pourtant, la fréquentation des sites patrimoniaux et muséaux est probablement en retrait par rapport au potentiel que laissent espérer les flux touristiques. À cet égard, Avignon devrait pouvoir jouer un rôle de « porte d'entrée » pour l'ensemble du territoire.

Des actions sont régulièrement conduites en direct dans les domaines de l'archéologie, des musées et des archives, mais sans pour l'instant que cela n'intègre véritablement une politique globale du patrimoine, celle-ci restant traitée de manière segmentée.

| La conservation départementale | Le service départemental d'archéologie | Les Archives départementales | Aides financières |
|---|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Six musées départementaux dont un musée confié par convention à la commune de La Tour d'Aigues• Une mission d'inventaire• Gestion du dispositif départemental en faveur du patrimoine | <ul style="list-style-type: none">• Activités de prospection• Diagnostics• Sondages• Fouilles préventives• Fouilles programmées | <ul style="list-style-type: none">• Mise à disposition des archives• Collecte des archives contemporaines• Politique de conseil vis-à-vis des collectivités territoriales | <ul style="list-style-type: none">• Aides en investissement, aux communes et EPCI dans le champ de la restauration et la valorisation du patrimoine (contractualisation commune et EPCI).• Dispositif départemental en faveur du patrimoine |

2. La Conservation départementale

Les musées départementaux connaissent, pour certains, une fréquentation modeste et un ancrage local questionnant leur avenir : fermeture, transfert ou maintien dans un projet scientifique et culturel différent (ex. centre de ressource pour le patrimoine industriel et artisanal, développement des moyens de valorisation auprès des publics cibles, des services innovants au public...).

Un travail en partenariat avec VPA et les offices de tourisme ainsi qu'avec la Région et le Ministère de la Culture (contrat de territoire) est en cours de réflexion pour aboutir à des propositions concrètes qui feront évoluer les musées dans leur concept et qui les intégreront à une dynamique de tourisme culturel.

Pour la Conservation départementale, une mission complémentaire de pôle ressource est à envisager.

3. La politique départementale en faveur des archives

L'installation ancienne des archives départementales dans le palais des Papes, accompagnée d'une fonctionnalité insuffisante, la saturation des espaces de conservation, la modicité des lieux de valorisation ont conduit le Conseil départemental à inscrire comme projet fort du mandat la construction de nouveaux bâtiments pour ce service ; toutefois, l'implantation patrimoniale du Département au cœur du palais des Papes ne sera pas remise en question, mais sera l'objet d'un nouveau projet scientifique et culturel, dans le cadre du plan de gestion du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ce projet à deux têtes a pour ambition de mieux répondre aux attentes et besoins des publics par la constitution d'un pôle d'attractivité patrimonial, culturel et citoyen, reposant sur les principes résolument innovants d'un partage des bâtiments avec d'autres services départementaux (archéologie et réserves des musées) mais surtout de la mutualisation de la fonction archives proposée à la ville d'Avignon et au Grand Avignon, s'appuyant également sur le développement de ressources numériques partagées, ainsi que d'un système d'archivage électronique étendu aux diverses collectivités du Vaucluse.

Hors les murs, les archives départementales de Vaucluse assurent depuis plus de 35 ans une aide et un soutien professionnels importants aux collectivités du territoire, dotées ou non de services constitués. Le réseau des services publics d'archives en Vaucluse compte plusieurs communes (Apt, Avignon, Bollène, Cavaillon, Orange, Pertuis, Vaison-la-Romaine...) et quelques EPCI ont également créé des services intercommunaux, au périmètre d'intervention variable (CA du Grand Avignon, CA Comtat Venaissin - Ventoux, CC du Pays Réuni d'Orange, CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse). Mais de nombreux fonds anciens d'archives de communes de moins de 2000 habitants sont déposés aux archives départementales, où ils sont conservés, classés et communiqués, sans frais pour les communes.

4. Le secteur de l'archéologie

Le service départemental d'archéologie contribue à l'enrichissement de la connaissance du patrimoine vauclusien par la réalisation d'activités de prospection, de fouilles dans les domaines de l'archéologie préventive et de l'archéologie programmée, mais également de recherches en collaboration avec les universités ou le CNRS, sur un territoire très anciennement et très densément occupé aux époques préhistorique, protohistorique, antique et médiévale. Ce service dégage des ressources dans le cadre d'opérations archéologiques facturées, relevant du champ concurrentiel, principalement en archéologie préventive. Il joue un rôle d'expert et de conseil auprès des collectivités et de leurs établissements patrimoniaux.

D'autres collectivités sont impliquées sur le territoire :

- La commune de L'Isle-sur-la-Sorgue est dotée de son propre service archéologique,
- Vaison-la-Romaine a développé un service patrimonial important autour du site antique et du musée,
- Orange est en cours de réinstallation du musée et du dépôt archéologiques de la ville.

- Le musée archéologique d'Apt, fermé au public touristique, connaît une fréquentation scolaire importante.

5. Une action volontariste à destination des collégiens

Le Département met en œuvre une politique culturelle volontariste en faveur des collégiens qui s'appuie sur plusieurs actions ou dispositifs départementaux (« Collèges au concert », partenariat avec le pôle danse du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Avignon, « Collège aux Chorégies d'Orange », « Collège au Festival d'Avignon », « Escapades collégiennes », « Poète qui es-tu ? ») et sur plusieurs autres partenariats : Arts Vivants en Vaucluse, Atelier Canopé 84 d'Avignon, CAUE, etc.

C. Organismes associés

1. Arts Vivants en Vaucluse (AVV), Auditorium du Thor et Centre Départemental de Rasteau : un incontournable chantier de redéfinition

AVV exerce aujourd'hui deux missions principales :

- une mission générale d'accompagnement, de conseil, de formation et de coordination pour les acteurs du spectacle vivant,
- une mission de gestion et de programmation des saisons artistiques de deux établissements départementaux, l'Auditorium Jean Moulin au Thor et le Centre Départemental de Rasteau.

L'Auditorium du Thor est un établissement d'audience locale dont le Département assume seul les charges de fonctionnement. Des coûts importants sont liés à un équipement vieillissant, reconnu désormais par tous comme étant très peu adapté à la présentation de spectacles diversifiés. Cette implication financière du Département ne fait par ailleurs qu'accentuer le déséquilibre territorial de l'intervention départementale, puisque l'équipement se situe dans la zone d'influence d'Avignon. AVV se trouve dans un positionnement complexe, de quasi concurrence par rapport à des acteurs que l'association est justement censée soutenir. Ce constat peut d'ailleurs être étendu à la mission de programmation confiée à AVV pour le Centre Départemental de Rasteau, établissement dont l'actuel mode de gestion combiné n'a pas permis un fonctionnement équilibré, mais dont l'intérêt culturel, par la possibilité d'accueil en résidence, et la diffusion dans le Haut Vaucluse a été démontré au cours des dernières années.

Par conséquent, si le devenir et la destination de ces deux outils sont à faire évoluer dans le cadre général des politiques publiques départementales, l'arrêt d'une activité de diffusion prise en charge par le Département de l'Auditorium du Thor semble la seule issue soutenable. Des pistes de réflexion quant au devenir du bâtiment sont à étudier (transfert de gestion, changement de destination...).

Le Département envisage donc d'intégrer les missions dévolues à AVV au regard de la perspective du développement des missions d'appui et d'ingénierie au sein même des services départementaux et d'autre part avec la nécessaire réappropriation par le Conseil départemental de ses compétences propres en matière de définition des principes d'organisation des enseignements artistiques.

Concernant le Centre Départemental de Rasteau, une réflexion pour faire évoluer exploitation est engagée dans la logique d'articulation entre promotion des activités de pleine nature, diffusion artistique et culturelle et développement touristique du territoire. Dans cette optique, le Centre Départemental de Rasteau aurait vocation à intégrer le dispositif des Centres Départementaux des Activités de Plein Air et de Loisirs (C.D.P.A.L.), l'ensemble dans le cadre d'un budget annexe.

2. Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) : un outil de solidarité à l'égard des territoires

Cet organisme est associé à la politique patrimoniale du Département. L'avis technique et l'assistance à maîtrise d'ouvrage qu'il apporte aux communes, aux intercommunalités et aux particuliers notamment en matière de préservation patrimoniale en fait un outil de solidarité du Département à l'égard des territoires.

3. Vaucluse Provence Attractivité (VPA) : une synergie à construire dans le domaine patrimoine et culture

Le Département s'appuie fortement sur VPA pour le versant valorisation touristique de l'activité culturelle et patrimoniale (promotion, commercialisation et communication) dans un territoire où la construction d'une offre cohérente et lisible reste à inventer.

D. Dispositifs d'intervention financière

Le soutien aux acteurs culturels se traduit par un budget d'intervention d'environ 5 millions d'euros. Celui-ci est marqué par l'importance de la part de financement des arts vivants et une relative concentration des subventions au profit de quelques acteurs historiques.

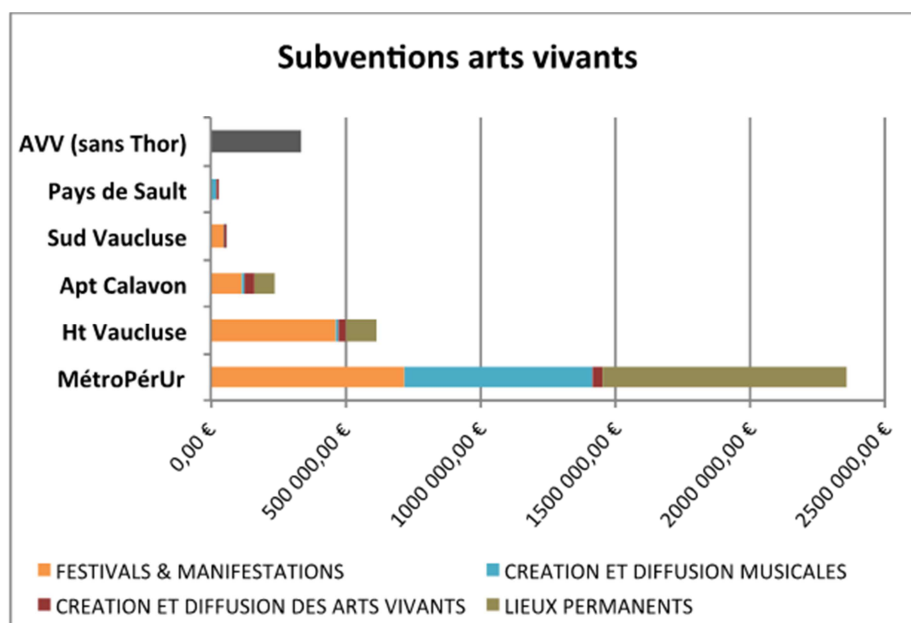
Le budget consolidé patrimoine et culture s'établit à près de 6 millions d'euros en dépenses d'interventions (hors budget d'investissement dans le cadre du volet patrimoine de la contractualisation), auxquels il faut ajouter une masse salariale interne estimée à près de 4 millions d'euros.

La proportion atypique du budget dédié aux arts vivants, comparé à d'autres départements de même strate, reflète l'histoire et la structuration culturelle du Département et notamment son lien particulier avec le théâtre d'une part, mais aussi l'art lyrique puisque le Vaucluse possède, avec les Chorégies d'Orange, le plus ancien festival d'art lyrique, ainsi qu'un Opéra à Avignon.

Dans le domaine des arts de la scène, on remarque également que onze acteurs culturels reçoivent une subvention supérieure à 50 000 € et concentrent 67% des subventions allouées à ce secteur, les 33% du reste du budget se répartissent entre 198 autres acteurs culturels.

On note également que sept des onze acteurs recevant une aide supérieure à 50 000 € sont implantés dans le bassin Avignon-Cavaillon.

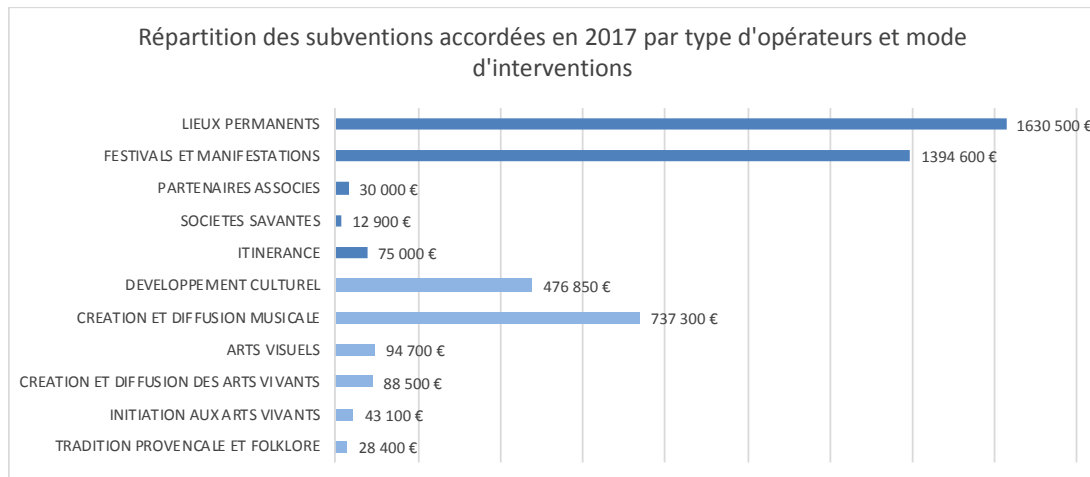
Le graphique qui suit met en évidence la part prépondérante des subventions sur la zone métropolitaine et périurbaine qui concentre l'offre culturelle (Avignon – Cavailon - Carpentras - L'Isle-sur-la-Sorgue), les établissements structurants et les scènes labellisées par l'État.



Une réflexion est à mener sur le rôle structurant, avéré ou potentiel, des établissements de la zone métropolitaine ou périurbaine au regard des niveaux de financements, en particulier le Festival d'Avignon, l'ORAP, Arts Vivants en Vaucluse, La Garance, le CDCN Les Hivernales et les cinq scènes théâtrales avignonnaises. Alors que les actuelles conventions conclues par le Département avec chacune de ces institutions – hormis La Garance – sont essentiellement d'ordre financier et non des conventions d'objectifs partagés, la définition de missions à caractère structurant et territorial doit constituer l'un des leviers déterminants pour la stratégie départementale.

1. Analyse des grands équilibres par domaine

Le graphique, ci-dessous, identifie les opérations subventionnées par le Département en fonction des domaines d'aide, selon la classification départementale *sui generis*. À noter que certaines catégories, comme « arts visuels » et « tradition provençale et folklore », suivent une logique purement sectorielle, alors que d'autres permettent d'identifier soit des types d'opérateurs (les quatre premières lignes du graphique), soit des types d'opérations (« itinérance », « développement culturel », « création et diffusion des arts vivants », « initiation aux arts vivants »).



En tout état de cause, le soutien aux lieux permanents et aux festivals mobilise la plus grande part des financements départementaux. Une interprétation et une réflexion à ce sujet ont déjà été proposées dans le diagnostic.

2. Focus sur le soutien aux arts de la scène et au spectacle vivant

La musique mobilise, de manière inattendue, la part la plus importante des crédits consentis par le Département aux arts de la scène, soit 50 %, contre seulement 34 % pour le théâtre. L'aide au secteur musical (hors Auditorium du Thor) se concentre sur la musique classique puisque ce genre reçoit 63 % des subventions allouées à ce secteur contre 6 % pour le jazz comme pour les musiques actuelles. Cette situation s'explique par la présence d'acteurs et de manifestations phares (Chorégies d'Orange, Orchestre Régional Avignon - Provence...), qui bénéficient naturellement d'un important niveau d'aides publiques. Par conséquent le confortement et la structuration du soutien au théâtre apparaissent comme un enjeu fort, surtout si l'on considère qu'il s'agit d'un des traits marquants de l'identité culturelle du Vaucluse.

Enfin s'agissant de la danse, le volume affiché est formé en bonne partie par la subvention au CDCN Les Hivernales (135 000 €) et par celle au Festival Vaison Danse (65 000 € en 2017 et 85 000 € en 2018). La dépense « danse » abonde ainsi deux opérations localisées dans l'espace départemental. Si toutes deux ont un rayonnement avéré, seul le CDCN Les Hivernales remplit une fonction structurante actuellement.

E. Enjeux territoriaux et attentes des acteurs

1. Un outil intercommunal sous-utilisé

Les expériences intercommunales en matière culturelle et patrimoniale sont peu nombreuses alors que les EPCI ayant pris une compétence « lecture publique » montrent combien l'initiative a été positive pour la progression du service à la population. Plusieurs obstacles à la progression de l'intercommunalité culturelle sont identifiés, dont la taille de quelques EPCI trop limitée pour prétendre porter un projet culturel à visée stratégique.

Lors du diagnostic, a été exprimé un sentiment d'isolement des communes, et en particulier des communes de 5 000 à 10 000 habitants, dans leurs efforts de construction d'une offre culturelle (souvent autour de l'organisation de l'éducation artistique et culturelle et de l'enjeu du vivre ensemble).

Ce constat témoigne d'un outil intercommunal sous-utilisé et met en évidence l'utilité d'une stratégie concertée de développement culturel.

2. L'attente d'une politique culturelle plus clairement énoncée

Les acteurs semblent en demande de « règles du jeu plus claires » sur les niveaux de financement public dans un contexte où les critères d'éligibilité aux subventions sont aujourd'hui plus historiques que lisibles.

Plusieurs attentes ont également été exprimées par les acteurs culturels des différents secteurs :

- appui en communication,
- soutien au développement des logiques de coopération et de mutualisation entre acteurs,
- appui à la professionnalisation des acteurs culturels et la pérennisation des emplois dans les structures relevant du domaine culturel.

F. Les défis de la politique départementale culturelle et patrimoniale

- Le passage d'une politique de subventionnement à une vision stratégique permettant de répondre aux enjeux du territoire et aux besoins de ses populations,
- La mise en place d'un cadre d'intervention permettant à l'institution d'acter, pour une période pluriannuelle, la logique et les principes opérationnels de son action, et aux acteurs de mieux identifier la politique départementale,
- La progression de l'intercommunalité culturelle, afin de donner au territoire départemental une organisation plus favorable au portage conjoint de politiques d'aménagement culturel du territoire,
- La mise sur pied de structures de ressources, d'une organisation et de dispositifs capables d'engendrer un véritable effet levier auprès des acteurs culturels,
- La montée en puissance d'un réseau d'établissements muséaux dans lequel la fonction des musées départementaux pourrait être mieux identifiée et plus forte,
- L'élaboration d'un plan coordonné de préservation et de valorisation du patrimoine à mettre en lien avec les schémas à vocation touristique,
- La mise en place d'un programme plus performant d'organisation des enseignements artistiques (déjà en cours à l'occasion du renouvellement du SDEA),

- La transmission des savoirs et leur appropriation,
- Un soutien spécifique aux opérateurs structurants pour porter de véritables projets de déconcentration de l'offre culturelle et de mobilité des œuvres et des publics (sur le modèle de La Garance, projet de Centre dramatique itinérant porté par Les Nuits de l'Enclave et Eclats de Scènes pour le nord du Vaucluse),
- L'évolution des fonctions d'ingénierie des services départementaux au profit des opérateurs de terrain et des territoires (un besoin fort exprimé par les acteurs lors des rencontres territoriales d'octobre 2017), à inscrire dans une réflexion plus globale de structuration de l'assistance technique et de l'ingénierie territoriale,
- La valorisation de la dynamique portée par l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse : laboratoires spécialisés dans l'étude des institutions, des pratiques et des publics de la culture ; structure fédérative de recherche, AGORANTIC, dédiée à la culture, au patrimoine et à la société numérique ; projet « Villa Créative Supramuros », plateforme consacrée à l'innovation par la recherche, dans les différents champs de la culture et des activités créatives,
- La mise en valeur de l'action départementale en matière de Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit (THD) : élargir l'accès à un plus grand public (personnes immobilisées, âgées, actifs peu disponibles) ; favoriser l'égalité territoriale (ressources accessibles partout sur le territoire grâce au THD) ; capter des publics jeunes, notamment en s'adaptant à leurs nouveaux comportements ; permettre le développement de contenus,
- L'évolution des outils de pilotage et d'observation aux fins d'obtenir des données objectivées de l'activité culturelle et d'acquérir progressivement une visibilité intégrale sur les avancées qui seront obtenues dans l'avenir, en valorisant les outils d'observation existants.

II. Axes stratégiques du schéma Patrimoine et Culture et déclinaisons opérationnelles

Au regard des constats exposés dans le diagnostic, des enjeux identifiés face à l'évolution des contextes et des témoignages d'acteurs lors des rencontres thématiques et territoriales, quatre axes stratégiques majeurs se sont dégagés pour la future politique culturelle du Département de Vaucluse. Ces axes constituent la colonne vertébrale du schéma Patrimoine et Culture, ossature autour de laquelle s'articuleront les divers modes d'intervention que choisira le Département pour déployer une politique culturelle efficace et lisible par tous.

Le schéma Patrimoine et Culture se construit autour de deux axes thématiques porteurs d'enjeux spécifiques propres aux caractéristiques culturelles et patrimoniales du Vaucluse et de deux axes transversaux dans lesquels s'incarnent des enjeux stratégiques plus généraux pour le Conseil départemental. Il présente, pour chacun des axes, des déclinaisons opérationnelles, qui n'ont pas vocation à être exhaustives et qui s'inscrivent dans les objectifs suivants :

| AXES STRATEGIQUES | | OBJECTIFS |
|-------------------|---|---|
| AXE 1 | <i>Le Département acteur déterminant des politiques culturelles</i> | <p>Amplification et confortement de la place du Département dans la gouvernance des politiques culturelles</p> <p>Le Département est à la fois référent-expert, acteur et partenaire. Ces dimensions doivent être développées, identifiées et valorisées dans l'ensemble du champ culturel et patrimonial</p> |
| AXE 2 | <i>Entreprendre et soutenir une politique culturelle pour tous les Vauclusiens</i> | <p>Démocratisation culturelle</p> <p>Agir pour l'accès de tous les Vauclusiens à la culture, en tenant compte des fragilités ou des situations occasionnant des inégalités sociales ou géographiques afin d'en réduire les effets, tout en facilitant l'appropriation individuelle et citoyenne de la culture et des savoirs comme l'épanouissement des personnes</p> |
| AXE 3 | <i>Porter le rayonnement culturel, patrimonial et artistique comme moteur du développement et de l'attractivité du Vaucluse</i> | <p>Rayonnement culturel du territoire</p> <p>Identifier et valoriser les atouts culturels majeurs du Vaucluse - abondant patrimoine architectural ou naturel comme nombreux événements culturels - et conforter leur rôle d'outils structurants pour le territoire en termes de qualité du cadre de vie et d'attractivité du territoire, permettant ainsi la vitalisation socio-économique de celui-ci, favorisant le tourisme culturel comme le tissu productif et l'emploi, en faisant valoir l'énergie créative et l'innovation</p> |
| AXE 4 | <i>Valoriser la culture par le numérique et l'innovation</i> | <p>Diffusion culturelle et patrimoniale</p> <p>Grâce aux outils et services numériques et à l'innovation, faciliter la création, la diffusion et le rayonnement des œuvres de l'art et de l'esprit, augmenter les ressources disponibles, rendre plus attractives et dynamiques les pratiques culturelles et les approches patrimoniales, en particulier auprès des publics jeunes et connectés.</p> |

A. Axe 1 : Le Département acteur déterminant des politiques culturelles

L'objectif de cet axe transversal est de conforter le Département en tant que référent, acteur et partenaire des politiques culturelles, de lui assurer un rôle moteur et volontariste, et une lisibilité légitime et incontournable.

1. Le Conseil départemental, acteur culturel

Par l'intermédiaire de ses services, le Département porte directement de nombreuses actions qui tissent une trame sur l'ensemble du territoire vaclusien.

a) Des compétences obligatoires

- Collecte, conservation et communication des archives publiques,

Déclinaisons opérationnelles

- *Réalisation d'un projet d'Archives départementales ambitieux et mutualisé sur deux sites : le Palais des Papes et Agroparc,*
 - *Implantation d'un système d'archivage électronique, mutualisé pour le territoire,*
 - *Mise en ligne des ressources archivistiques,*
 - *Initiation à la manipulation des sources documentaires de l'histoire,*
 - *Développement d'une programmation culturelle de mise en valeur des fonds.*
- Politique publique du livre et de la lecture : développement du réseau des bibliothèques proposant une offre de lecture publique (apports documentaires, formation, aides à l'animation, prêts de supports, conseil et expertise) et actions transversales de sensibilisation à destination de différents types de publics (petite enfance, publics empêchés, éloignés de la lecture, etc.),
 - Enseignements artistiques : suite à l'arrivée à échéance du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2014-2017, le Département adoptera un nouveau schéma en cohérence avec le présent schéma Patrimoine et Culture,

Déclinaisons opérationnelles

- *Internalisation des missions confiées à Arts Vivants en Vaucluse dans le cadre du SDEA,*
- *Etude de l'opportunité d'ouvrir le SDEA à d'autres domaines d'enseignements artistiques et notamment aux arts du cirque,*
- *Conditionnement du soutien aux écoles en fonction de la qualité de leur projet d'établissement et accompagnement de ce soutien par une aide aux projets.*

b) Des politiques choisies par la collectivité

- Modernisation et mise en réseau des musées départementaux,

Déclinaisons opérationnelles

- *Redéfinition du projet scientifique et culturel des musées consacrés au patrimoine artisanal et industriel,*
 - *Développement internet,*
 - *Enrichissement de l'offre culturelle (expositions temporaires, animations pédagogiques, actions hors les murs, ...),*
 - *Inscription dans la stratégie de développement touristique en lien avec les OT/OTI et VPA,*
 - *Elaboration d'un réseau territorial Vaucluse Musées fondé sur une coopération scientifique culturelle et touristique.*
- Nouvelles archives, tête de pont de l'animation du réseau des services publics d'archives,
 - Programmation culturelle et patrimoniale, au sein des services départementaux comme sur le territoire,

Déclinaisons opérationnelles

- *Programmes thématiques communs,*
 - *Réalisation d'expositions itinérantes.*
- Parcours d'éducation artistique et culturelle,

Déclinaisons opérationnelles

- *Conduite de projets à destination des collégiens,*
 - *Extension à la petite enfance.*
- Inventaire du patrimoine,
 - Contribution à la recherche en matière d'archéologie préventive ou programmée, et réalisation d'études d'impact dans le cadre d'opérations d'aménagement,
 - Contribution au maillage des sites patrimoniaux sur l'ensemble du territoire.

c) Une articulation / interaction avec les politiques publiques et schémas directeurs portés par le Département

- Stratégie Vaucluse 2025-2040, auquel le schéma patrimoine et culture contribue au titre des axes 1.2 « Mettre en œuvre une stratégie culture et patrimoine ambitieuse », 3.3 « Réaliser les capacités des individus » et 4 « Refonder une gouvernance partenariale » ;
- Agenda 21,
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique,
- Schéma Départemental du Tourisme,

- Schéma Départemental Vélo-Vaucluse,
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée,
- Schéma départemental de développement de la lecture,
- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au Public,

Déclinaisons opérationnelles

- *Inscription du Centre Départemental de Rasteau dans cette logique d'articulation avec les autres Schémas directeurs et notamment le Schéma Départemental du Tourisme, le Schéma Départemental Vélo-Vaucluse et le Plan Départemental des itinéraires de Promenades et de Randonnée,*
- *Intégration du Centre Départemental de Rasteau dans le réseau des Centres Départementaux de Plein Air et de Loisirs en préservant une programmation culturelle.*

2. Le Conseil départemental, référent culturel

Les services départementaux apportent une expertise aux acteurs de la culture et du patrimoine : conseil, suivi, aide au montage de projets.

a) Conseil aux collectivités

- Procédures d'archivage et bâtiments à usage d'archives,
Déclinaisons opérationnelles
 - *Assistance et formation / sensibilisation à la gestion des archives courantes et intermédiaires,*
 - *Aide au montage de dossiers et suivi des projets de :*
 - *Construction ou aménagement de bâtiments à usage d'archives,*
 - *Restauration de documents.*
- Restauration et sécurisation du patrimoine immobilier et mobilier,
Déclinaisons opérationnelles
 - *Assistance et sensibilisation à la prévention des risques,*
 - *Aide au montage de dossiers et suivi des projets de restauration,*
- Valorisation du patrimoine pour en renforcer la connaissance et l'attractivité,
- Conseil et assistance aux projets de création, d'extension ou d'évolution des bibliothèques.

b) Ingénierie du spectacle vivant et de l'enseignement artistique

- Accompagnement et suivi de projets,
- Animation de réseaux,
- Développement de centres de ressources,
Déclinaisons opérationnelles
 - *Internalisation des missions générales de développement et de ressources mises en œuvre par Arts Vivants en Vaucluse,*
 - *Non renouvellement du dispositif de programmation artistique porté par le Département de Vaucluse au sein de l'Auditorium dont Arts Vivants en Vaucluse ne devrait plus être gestionnaire, et engagement d'une concertation avec la commune du Thor pour une réflexion globale sur le devenir de l'Auditorium,*
 - *Aide au développement, accompagnement de projets, mise à disposition de ressources.*

c) Mécénat

- Constitution d'un pôle d'expertise, pour toutes les actions de recherche de financements privés, regroupées sous le terme générique de mécénat, c'est à dire les différentes formes de partenariats (crowdfunding, sponsoring...) et les différentes formes de participations, financières, en nature, en compétences.
- Développement de réseaux

Déclinaisons opérationnelles

- *Constitution d'un réseau de partenaires*
- *Développement d'une aide technique aux acteurs culturels, dans la construction de stratégies :*
 - réalisation de documents de communication sur la recherche de partenaires,
 - identification des mécènes selon la thématique ou le domaine d'expression artistique à soutenir,
 - identification de la structure sur laquelle s'appuyer (Plate-forme de crowdfunding, Association Reconnue d'Utilité Publique, Fondation abritée, Fonds de dotation),
 - aide à l'élaboration de la demande de rescrit fiscal par les structures procédant aux appels aux dons, leur permettant l'émission de reçus fiscaux recevables par l'administration fiscale.
- *Développement de clubs de mécènes et encouragement au lancement de campagnes de financement participatif : Vaucluse Tous Mécènes.*

d) Evaluation et suivi

- Mettre en place un suivi opérationnel périodique des organismes dont la subvention fait l'objet d'un conventionnement par le Conseil départemental,

Déclinaisons opérationnelles

- *Instauration d'une rencontre annuelle spécifiquement consacrée au suivi bilanciel et prospectif de la convention,*
- *Elaboration d'une procédure d'évaluation participative propre aux actions et projets culturels ou patrimoniaux : contrôle d'effectivité (évaluation administrative), évaluation de l'efficacité et de l'efficience en fonction des objectifs assignés par les bénéficiaires.*
- Evaluer l'impact des aides départementales en regard des finalités de politiques publiques culturelles afin d'en apprécier les effets en terme de pertinence, cohérence, efficacité et efficience, selon une logique de concertation et de dialogue telle que préconisée par la Charte de l'évaluation de politiques publiques (Société française d'évaluation).

- Mettre en place un dispositif d'évaluation du Schéma départemental Patrimoine et Culture 2019-2025.

Déclinaison opérationnelle

- *Compte-rendu annuel de l'avancée de la mise en œuvre du schéma auprès des élus départementaux et des partenaires,*
- *Réalisation d'un bilan d'étape en 2021 et des ajustements nécessaires.*

3. Le Conseil départemental, partenaire culturel

Dans un paysage administratif en pleine évolution, source d'une redistribution des compétences, et dans le cadre d'un choix désormais nécessaire de ses domaines d'intervention prioritaires, le Conseil départemental identifie des objectifs partagés d'action en concertation avec ses partenaires institutionnels, État, Région, EPCI, communes, parc naturel régional...

a) Organisation de la concertation

- Acter le partenariat comme un des axes de travail de la Collectivité,
- Mettre en place un fonctionnement *ad hoc* des services,

Déclinaisons opérationnelles

- *Mise en place de rencontres thématiques ou territoriales avec les acteurs culturels du territoire,*
 - *Animation du tissu départemental en s'appuyant sur les réseaux existants.*
- Positionner le Département comme chef de file de la dynamique du réseau des services d'archives constitués sur le territoire,

Déclinaisons opérationnelles

- *Conduite d'actions scientifiques et culturelles en partenariat,*
- *Réalisation du projet « phare » de système d'archivage électronique (SAE) mutualisé (pour les communes et EPCI s'engageant dans la démarche / prestation pour d'autres collectivités territoriales).*

b) Contractualisation et soutien à l'investissement

- Dispositif départemental en faveur du Patrimoine, dont la part *Patrimoine en Vaucluse* de la contractualisation, instaurant des aides à l'investissement dans les domaines suivants :
 - Patrimoine immobilier
 - Patrimoine mobilier
 - Archives
- Intégration des préoccupations du développement durable dans les projets de restauration, de rénovation et de réhabilitation du patrimoine ou construction du bâti à vocation culturelle,
- Mise en place d'un plan coordonné de préservation et de valorisation du patrimoine à mettre en lien avec les schémas et acteurs à vocation touristique,
- Dispositif départemental en faveur du livre et de la lecture voté en mars 2018, dont le règlement d'aide à destination des bibliothèques communales ou intercommunales,

Déclinaison opérationnelle

Prêts, aides au recrutement de professionnels, aides à la construction, à l'extension, à l'aménagement mobilier, à la desserte, à l'informatisation et au développement des usages numériques.

- Dispositif à créer en faveur du développement des archives publiques en Vaucluse,

Déclinaisons opérationnelles

- *Aides à la construction, à l'extension, à l'aménagement mobilier,*
- *Aides au recrutement de professionnels,*
- *Partenariat avec le Centre Départemental de Gestion au titre des interventions d'archivage de celui-ci auprès des communes,*
- *Prestations d'archivage électronique dans le futur SAE départemental.*

- Soutien financier aux acteurs culturels,

Déclinaisons opérationnelles

- *Mise en place d'un dispositif départemental en faveur de la culture définissant les modalités du soutien aux acteurs culturels : les actions éligibles, critères de soutien, modes de financement...*
- *Soutien à l'équipement des organismes proposant des projets innovants en itinérance ou numérique.*

c) Construction de projets culturels de territoire

- Construction de partenariats formels et incitatifs, avec les EPCI, articulés à la stratégie départementale et répondant aux enjeux de territoires et besoins des populations,
- Conventions concertées avec l'État et la Région en vue du déploiement de politiques culturelles visant le développement et l'organisation de l'offre culturelle à l'échelle des bassins de vie.

Déclinaisons opérationnelles

- *Développement et formalisation de partenariats culturels avec les intercommunalités sur la base de leurs projets, notamment en matière d'équipement, de mutualisation, d'itinérance, d'enseignement artistique, de développement des bibliothèques,*
- *Incitation à la constitution de services intercommunaux d'archives,*
- *Développement d'une nouvelle cohérence des politiques de préservation/ restauration du patrimoine en vue de leur valorisation,*
- *Partenariat sur certaines conventions territoriales de développement culturel initiées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.*

d) Intégration de la stratégie dans les partenariats

- Mobiliser les organismes associés ou partenaires du Département autour de la stratégie patrimoine et culture départementale - CAUE, VPA, PNR, AURAV etc.

Déclinaisons opérationnelles

- *Organisation de concertations régulières permettant de développer certains projets patrimoniaux et culturels, Accompagnement des parcs naturels régionaux, les groupes d'action locale (GAL, programme Leader) dans la définition scientifique et la mise en œuvre de leurs projets patrimoniaux ou culturels.*
 - Décliner cette mobilisation dans les conventions de partenariat
- ##### Déclinaisons opérationnelles
- *Refondation de l'ensemble des partenariats en cohérence avec la nouvelle stratégie patrimoine et culture,*
 - *Inscription du volet relatif au tourisme culturel et patrimonial dans la convention avec VPA,*
 - *Formalisation, dans la convention avec le CAUE, de sa participation au dispositif « Patrimoine en Vaucluse ».*

B. Axe 2 : Entreprendre et soutenir une politique culturelle pour tous les Vauclusiens

Les objectifs opérationnels de cet axe s'inscrivent dans une démarche de démocratisation culturelle : agir en faveur de l'accès pour tous les publics à la culture, à l'art, aux savoirs, au titre de l'épanouissement individuel, de la promotion de la cohésion sociale et de l'enrichissement collectif.

1. Faciliter les pratiques et usages culturels pour tous les Vauclusiens

En identifiant clairement ses objectifs et les critères de sélection qui en découlent, le Conseil départemental entend assurer un soutien plus efficace à l'accès à la diversité et aux richesses culturelles et patrimoniales sur le territoire.

a) Soutien aux acteurs culturels et patrimoniaux

Il est proposé une concentration des aides au profit des synergies entre acteurs, et un soutien différencié aux opérateurs en fonction de l'adéquation entre projet des structures et objectifs départementaux et en fonction du niveau de rayonnement : local, départemental, régional, national ou international.

Déclinaisons opérationnelles

- *Le renforcement du **conventionnement** permettra de :*
 - *Optimiser l'adéquation entre les objectifs de politique publique départementaux et le soutien financier aux acteurs du territoire,*
 - *Renforcer le partenariat entre les acteurs culturels et le Département afin de coproduire les objectifs conventionnés,*
 - *Assurer un accompagnement et une évaluation,*
 - *Prévoir des indicateurs de réalisation.*
- *La création de **labels** patrimoniaux (« Patrimoine en Vaucluse ») et culturels permettra la mise en place d'un partenariat privilégié entre le Département et certaines structures qualifiées dédiées à la création, à la diffusion et à la médiation, quel que soit le champ culturel, et ainsi de :*
 - *Favoriser la visibilité de ces projets (soutien communicationnel par exemple),*
 - *Apporter un appui en terme de gestion et d'aide au développement (donner un accès privilégié aux outils départementaux, crédibiliser les structures auprès des organismes publics et privés, favoriser le conventionnement avec les collectivités territoriales),*
 - *Associer aux labels des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens afin de maintenir les ambitions escomptées.*

- *Les **appels à projets** thématiques se verront réserver une quote-part de l'enveloppe du soutien aux acteurs culturels pour répondre ponctuellement à des besoins identifiés et :*
 - *Favoriser la création et l'expérimentation artistiques,*
 - *Porter une attention particulière à des domaines artistiques moins visibles,*
 - *Soutenir les projets culturels et artistiques adaptés à des lieux spécifiques ou patrimoniaux,*
 - *Soutenir financièrement les projets exemplaires de valorisation de sites patrimoniaux ou collections matérielles ou immatérielles (savoirs / savoir-faire).*

b) Aménagement culturel du territoire

- Appréhension de l'aménagement culturel du territoire selon une logique isochrone (temps d'accès à une bibliothèque, un cinéma, un théâtre, une salle de spectacle, une école de musique...),
- Réorientation vers des programmes de dynamique culturelle des territoires

Déclinaisons opérationnelles

Focus « Hors saison » : *prioriser un soutien aux structures culturelles proposant une manifestation (ou une extension de ses propositions) en basse saison (Après les vendanges, Fest'Hiver, les Hivernales, les Conviviales, etc.).*

- *Equilibre des soutiens sur le territoire :*
 - *Apporter un soutien privilégié aux actions ou projets hors zone métropolitaine et périurbaine.*
- Une attention particulière aux initiatives d'itinérance en milieu rural ou hors zone métropolitaine et périurbaine,

Déclinaisons opérationnelles

- *Lien entre les logiques d'innovation (développement de projets nouveaux) et la nécessité de conforter les actions existantes structurantes en matière culturelle,*
- *Développement de dispositifs adaptés en fonction des différents types d'itinérance :*
 - *opérateurs dont la vocation est l'itinérance,*
 - *projets d'itinérance à partir des lieux permanents ou initiés par ceux-ci,*
 - *projets de mobilité des publics,*
- *Soutien à l'investissement dans des équipements dédiés à l'itinérance des œuvres.*

Focus « Itinérance » : *Prioriser un soutien aux structures déployant au nord et à l'est du territoire des programmes de mobilité des œuvres et des artistes, fonctions que seule la Garance développe actuellement au sud.*

- Un appui sur les équipements existants, en particuliers les bibliothèques, lieux culturels de proximité par excellence,

Déclinaison opérationnelle

- *Soutien aux petites formes culturelles et artistiques adaptées à des lieux spécifiques permettant le croisement des disciplines mais aussi des publics.*
- Un confortement des réseaux structurants de proximité, bibliothèques, écoles de musique et de pratiques artistiques, services publics d'archives, musées d'intérêt local, services municipaux du patrimoine tournés vers l'archéologie....,
- La poursuite des logiques de structuration métropolitaine autour de l'ORAP, de l'Opéra, du Festival d'Avignon, du CDCN Les Hivernales, etc,... dans une perspective de rayonnement sur le territoire départemental.

2. Favoriser l'appropriation de la culture et des savoirs

La transmission culturelle est un facteur important d'épanouissement personnel, d'autant plus efficace qu'elle s'inscrit dans le contexte du plaisir intellectuel et affectif que procurent les œuvres patrimoniales ou artistiques. Elle est mise en œuvre par les services départementaux eux-mêmes ou par les partenaires et opérateurs que soutient le Conseil départemental et contribue au développement de la cohésion sociale et de la citoyenneté.

a) Constitution des savoirs

- Associer de manière plus systématique la transmission des savoirs à la diffusion culturelle, sans altérer le plaisir lié à la fréquentation des œuvres,
- Renforcer la qualité scientifique ou l'excellence des éléments culturels transmis (conseil et expertise du Département, partenariats avec l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse),
- Renforcer et utiliser la capacité d'expertise des acteurs du territoire en matière d'architecture et de patrimoine comme des techniques du spectacle vivant et des arts visuels (Ecole d'Avignon, CAUE, ISTS, Ecole des Nouvelles Images, IMCA...).
- S'appuyer sur les réseaux de bibliothèques, lieux d'information, de culture, d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Déclinaisons opérationnelles

- *Mise à disposition des ressources patrimoniales et culturelles au service de la production des savoirs et de la médiation,*
- *Soutien à la constitution de services communaux d'archives ou la mise en place d'une fonction « archives »,*
- *Accompagnement des projets permettant la constitution et l'appropriation des savoirs :*

- *Développer la relation et la coopération avec les établissements d'enseignement supérieur, en particulier l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,*
- *Poursuivre en interne, encourager et accompagner la collecte et la constitution des données scientifiques sur le patrimoine pour leur mise à disposition des publics,*
- *Soutenir la publication scientifique dans le domaine du patrimoine et de l'histoire.*

Focus « Un site portail pour le patrimoine vauclusien » : *créer un site pour la mise en ligne et la réutilisation des ressources et collections du territoire, inventaires normalisés et objets ou documents numérisés, au service de la production des savoirs et de la médiation culturelle.*

b) Médiation culturelle

- Favoriser les actions de sensibilisation aux pratiques culturelles et artistiques dès le plus jeune âge,
- Poursuivre les actions de médiation culturelle en direction du public jeune dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, en lien avec l'Education Nationale et le Ministère de la Culture, et les acteurs locaux (bibliothèques, associations, etc.),
- Encourager la systématisation des actions de médiation culturelle tout public dans les secteurs où cela n'est pas habituel (échanges pré ou post-représentations entre le public et les acteurs culturels, diffusion gratuite de notules présentant l'œuvre, l'artiste, l'auteur, projets en lien avec les personnes âgées dans les EHPAD...).

Déclinaisons opérationnelles

- *Soutien à l'éducation artistique et culturelle dans tous les domaines artistiques, notamment via le travail proposé par les structures conventionnées ou labellisées,*
- *Soutien à l'enseignement artistique au travers du futur Schéma départemental de l'Enseignement artistique 2019-2025 et dispositif d'aide associé,*
- *Développement d'un dispositif de sensibilisation artistique et culturelle destiné à la petite enfance.*

Focus « Livret Mon parcours artistique et culturel » : *Expérimenter auprès des collégiens l'attribution d'un livret retraçant leur cheminement de découverte et d'appropriation artistiques et culturelles tout au long de leur scolarité. Pour chaque étape du parcours, des séances de travail (rencontres, jeux, regards croisés, etc.) sont animées par un ou plusieurs adultes référents (enseignants, éducateurs, professionnels, etc.).*

- *Accueil de petites formes artistiques dans le réseau des bibliothèques de Vaucluse,*
- *Développement ou renforcement des actions éducatives ou pédagogiques des services départementaux (Archéologie, Archives, Conservation...) sous la forme d'ateliers, chantiers, accueil et visites de classe.*

c) Vecteurs d'appropriation

Il s'agit de développer les vecteurs d'appropriation pour permettre une meilleure égalité des chances et la production d'un lien social facteur d'intégration :

- Soutenir et accompagner le développement d'une offre de bibliothèques modernes et attractives sur l'ensemble du territoire,
- Elaborer un cadre innovant de soutien non financier aux pratiques amateurs en complémentarité et articulation avec les priorités culturelles du Département,
- Encourager les ateliers et opérations spécifiques en faveur de la lutte contre l'isolement, les projets de pratiques artistiques en faveur de l'intégration des nouveaux habitants, l'élargissement des partenariats avec les structures à vocation sociale, etc.,
- Faire des politiques publiques culturelles un vecteur d'appropriation :
 - des enjeux de développement durable dans leurs dimensions sociales, sociétales et environnementales (enjeux climatiques, préservation des ressources, de l'énergie et de la biodiversité),
 - des valeurs de citoyenneté et de solidarité,
 - des principes d'égalité Homme-Femme, de solidarité intergénérationnelle et de diversité culturelle.

Déclinaisons opérationnelles

- *Conventionnement avec les structures pour développer les actions de médiation culturelle,*
- *Soutien aux projets expérimentaux, transdisciplinaires, avec une participation active des acteurs et des publics,*
- *Soutien aux projets d'action culturelle avec différents types de publics, dont ceux en lien avec les amateurs,*
- *Soutiens aux projets d'expérimentation et d'innovation artistique.*

d) Développement des publics

- Soutenir la définition d'une politique de développement du public propre à chaque lieu de culture ou opérateur culturel,
- Garantir une part des efforts des institutions culturelles départementales (médiathèque, archives, conservation, archéologie) vers les enfants et les jeunes, et vers les personnes les plus fragiles ou les moins favorisées (publics

- éloignés sociologiquement, personnes âgées, personnes souffrant d'un handicap, personnes à revenus modestes, personnes rencontrant des difficultés sociales...),
- Porter une attention spécifique aux politiques tarifaires proposées, soit par le Département, soit par les établissements ou organismes qu'il subventionne (les écoles de musique par exemple).

Déclinaisons opérationnelles

- *Introduction d'un volet relatif au développement du public dans les conventions avec les acteurs culturels,*
- *Aide à l'accès à la pratique des patrimoines pour tous les Vauclusiens et plus spécialement pour les jeunes et les publics éloignés de ces pratiques :*
 - *Renforcer l'accessibilité des lieux de patrimoine,*
 - *Renforcer la capacité des institutions patrimoniales à créer des services, pédagogiques et à développer des actions d'éducation artistique et culturelle.*
- *Encouragement des politiques tarifaires attractives pour les familles et les jeunes comme pour les personnes rencontrant des difficultés sociales ou pour lesquelles le Département exerce des responsabilités particulières (Pass divers, tarifs réduits, abonnements, tombola, etc.), dans une perspective de lisibilité et de simplification.*

C. Axe 3 : Porter le rayonnement culturel, patrimonial et artistique comme moteur de développement et de l'attractivité du Vaucluse

Dans cette approche, le Conseil départemental fait de l'activité culturelle un facteur de rayonnement du territoire, alors que le Vaucluse se trouve dans une certaine concurrence. La conséquence attendue en est la vitalisation du territoire par le développement de l'attractivité et de la fréquentation du département comme du tissu productif.

1. Marqueurs spécifiques patrimoniaux et culturels

Le Département propose d'identifier, afin de les valoriser, des marqueurs spécifiques de l'identité du Vaucluse, éléments particuliers et remarquables de son patrimoine et de son histoire comme champs artistiques emblématiques caractérisant sa vie culturelle ; il entend ainsi favoriser un tourisme culturel de haute valeur ajoutée.

a) Patrimoines emblématiques

Favoriser la mise en valeur et la connaissance des traces les plus marquantes d'une histoire exceptionnelle :

- Grands sites archéologiques, de l'Antiquité à la romanité
- Présence pontificale, palais des Papes et autres résidences papales,
- Patrimoine juif comtadin / Histoire vaudoise et Réforme / Contre-Réforme tridentine / Confréries,
- Italianité et patrimoine baroque (du 14^e au 18^e siècle),
- Félibrige,
- Patrimoine industriel.

Déclinaisons opérationnelles

- *Identification et labellisation des identités patrimoniales caractéristiques de l'histoire et du territoire vaclusien :*
 - *Favoriser l'étude de ces marqueurs emblématiques,*
 - *Accompagner les territoires en termes d'expertise et de conseil,*
 - *Prioriser le soutien aux actions de préservation et de valorisation de ces patrimoines,*
- *Développement du tourisme « patrimonial » et élargissement de son périmètre thématique comme géographique :*
 - *Mettre en œuvre le label Patrimoine en Vaucluse,*
 - *Valoriser les projets structurants des secteurs patrimoniaux,*
 - *Mettre en œuvre des itinéraires thématiques.*

Focus « Valorisation de l'ensemble muséal de Fontaine-de Vaucluse » : *Projet de valorisation du Musée Pétrarque, de son jardin (requalification et mise en valeur), du musée d'Histoire et de la mémoire de l'histoire industrielle de la Vallée Close.*

b) Le Théâtre, un trait marquant de l'identité culturelle Vauclusienne

Il s'agit de stimuler un écosystème théâtral vitalisant les arts de la scène au bénéfice de l'ensemble du département en faisant du théâtre - par tous les moyens possibles (écriture, création, diffusion, enseignement artistique / lieux et institutions / patrimoine et spectacle vivant / pratiques professionnelles et pratiques amateurs...) - un élément fort, différenciateur, un « écosystème » contribuant à l'identification du territoire et à son attractivité.

Déclinaisons opérationnelles

- *Appui à la mutualisation des énergies, des compétences, des structures et des équipements pour créer un contexte favorable à l'émergence de projets structurants, à forte valeur ajoutée pour les territoires où l'offre culturelle dans le domaine des arts de la scène est dispersée ou peu présente,*
- *Soutien au développement du théâtre itinérant, des scènes décentralisées ou éphémères,*
- *Soutien à la mise en place d'actions innovantes et mutualisées par le biais d'appels à projets,*
- *Mise en place d'espaces d'échanges transverses entre acteurs (associations, institutions, compagnies, artistes, structures de diffusion, organismes de formation, etc.),*
- *Initiation d'un partenariat avec des écoles d'art dramatique et mise en place de master classes s'appuyant notamment sur des comédiens et metteurs en scène vauclusiens réputés,*
- *Proposition d'actions de professionnalisation à destination des agents des services culturels et techniques des communes et EPCI, en lien avec l'Arcade, l'ISTS, etc.,*
- *Valorisation des fonds dédiés au théâtre dans les bibliothèques et services d'archives du département (Maison Jean Vilar - annexe de la BNF, bibliothèque de Cucuron, etc.) en articulation avec la création et la diffusion,*
- *Stimulation des écritures théâtrales en lien avec les Nuits de l'Enclave pour le Prix Godot et le Centre National des Ecritures du Spectacle de Villeneuve lez Avignon,*
- *Déploiement des outils mutualisés existants au niveau régional voire interrégional (Régie culturelle PACA par exemple).*

Focus « Centre Dramatique des Villages du Haut-Vaucluse » : *il est proposé de soutenir ce projet sur les bases initiées par Eclats de Scènes et les Nuits de l'Enclave. Il s'agirait d'assurer une programmation annuelle itinérante dans de nombreux villages du nord Vaucluse, en partenariat avec les communes et les intercommunalités. A cette fin, les salles communales seraient transformées en théâtres le temps d'une représentation grâce à un équipement mobile adapté. Ce projet s'accompagnerait de résidences d'artistes ou d'auteurs au sein des villages, de créations susceptibles d'être diffusées dans le réseau des scènes nationales.*

2. Rayonnement culturel et création

Le Département souhaite soutenir activement le développement de l'action des structures participant au rayonnement culturel exceptionnel du territoire en concentrant l'attention sur les plus propres à porter les politiques départementales et à renforcer l'impact des objectifs du Département en termes de qualité de vie :

- Prioriser le développement des grandes institutions ou manifestations culturelles portant le rayonnement artistique du département, en développant des conventionnements d'objectifs, axés particulièrement sur la création,
- Identifier les secteurs les plus significatifs de la création et diffusion artistiques de haut niveau pour y concentrer l'intervention départementale directe.

3. Grands champs artistiques soutenus en Vaucluse

Outre l'attention particulière portée à l'écosystème théâtre, le Conseil départemental souhaite accompagner la diversité des expressions culturelles et artistiques en matière de création et de diffusion :

- Soutenir l'ensemble du champ culturel et artistique en différenciant le niveau d'aide selon le caractère structurant d'un projet, d'un établissement ou de sa contribution manifeste à d'autres politiques publiques départementales (action en faveur des populations d'intérêt départemental, personnes dites empêchées, éducation artistique et culturelle, impact sur la vitalisation du territoire, dessaisonalisation, passerelles transesthétiques, participation d'amateurs...),
 - Théâtre,
 - Danse,
 - Musique :
 - classique et contemporaine,
 - Jazz, musiques du monde,
 - Arts du cirque et de la rue,
 - Cultures urbaines, arts numériques,
 - Arts visuels,
 - Cinéma et audiovisuel.
- Encourager les passerelles entre secteurs artistiques, projets innovants transesthétiques, entre pratiques professionnelles et amateurs.

Déclinaisons opérationnelles

- Soutien prioritaire aux acteurs culturels vecteurs de création :
 - Les lieux d'accueils et résidences d'artistes,
 - Les compagnies et ensembles en phase de création,
 - Les structures impliquées dans les processus de production,

Focus «Incitation à l'établissement de résidences d'artistes sur tout le territoire » : les résidences permettent de finaliser des projets de création artistique en accueillant des créateurs dans des lieux offrant des installations de travail adaptées. Elles sont particulièrement utiles aux artistes émergents ou aux compagnies ne disposant pas de lieu de répétition. Elles se termineront systématiquement par une présentation locale du travail en cours à la population.

- Stimulation du lien entre les acteurs culturels territoriaux et les lieux permanents de Vaucluse pour aider à la diffusion,
- Aide à l'accès à des lieux de résidence disposant de plateaux et d'équipements scéniques,
- Encouragement de la création par l'attribution de bourses,
- Soutien à l'équipement nécessaire aux projets d'itinérance.

D. Axe 4 : Valoriser la culture par le numérique et l'innovation

En faisant valoir l'énergie créative et l'innovation, le Conseil départemental s'approprie et soutient des politiques résolument dynamiques de création et de diffusion de contenus, afin de mettre à disposition de tous les publics des ressources vauclusiennes accessibles et attractives.

La position leader du territoire du Vaucluse en terme de développement des infrastructures numériques Très Haut Débit et l'ambition affichée en terme de développement des usages et des services du numérique (SDTAN) doivent permettre d'initier et d'accompagner les projets innovants alliant culture/patrimoine et numérique en lien avec l'écosystème local.

1. Structuration de l'offre

- S'appuyer sur les réseaux de proximité, en particulier les bibliothèques, pour rendre accessibles les contenus numériques (équipements et médiation),
- Développer et soutenir les dispositifs innovants autour du patrimoine, alliant ressources scientifiques et médiation,
- Favoriser le développement et la recherche par des dispositifs d'appels à projets,
- S'appuyer sur les ressources expertes du territoire (French Tech Culture, Pôles d'innovation, VPA...).

2. Production de contenus numériques

- Renforcer les capacités de production de contenus numériques des services du Département,
- Travailler en lien avec les établissements d'enseignement supérieur : Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, CNRS, etc.,
- Développer ou soutenir une plateforme départementale de captation, de diffusion et de présentation des créations,
- S'appuyer sur les applications mobiles pour valoriser les éléments d'intérêt patrimonial y compris du patrimoine méconnu,
- Capturer l'attention des jeunes en facilitant l'accès aux contenus culturels grâce au numérique (réalité augmentée, découverte ludique sur smartphone...), en synergie des initiatives prises par l'Etat en matière de PASS Culture.
- Contribuer au développement du tourisme culturel en lien avec Vaucluse Provence Attractivité (*Pass Culture Tourisme*)

Déclinaisons opérationnelles

- *Soutien aux projets innovants dans le domaine des arts numériques, visuels et plastiques, par le biais de conventionnement ou d'appels à projets,*
- *Création d'une plateforme dédiée aux acteurs culturels,*

Focus « Cartographie interactive » : renforcer l'apport d'informations relatives aux structures et manifestations culturelles par l'élaboration d'une cartographie de l'offre artistique en Vaucluse, disponible en ligne, à destination des professionnels afin de les aider dans la diffusion de leurs propositions artistiques et du public vaclusien et à destination des visiteurs pour une information en temps réel de l'offre culturelle disponible.

- Création et animation d'un portail patrimoine pour la mise en ligne des ressources et collections du territoire,
- Soutien à la création d'applications culturelles et patrimoniales conçues en lien avec les étudiants du territoire (Ecole des Nouvelles Images, l'IMCA, l'Université d'Avignon) avec une attention particulière portée aux publics jeunes,
- Informations aux utilisateurs de technologies mobiles sur l'actualité culturelle (festivals, manifestations, lieux culturels, etc.) via le futur réseau de bornes wifi départementales,
- Développement de contenus culturels et patrimoniaux diffusables à travers les applications dédiées aux activités de pleine nature,
- Soutien aux projets d'équipements en technologie numérique destinés à la promotion et la diffusion.